



CONDITIONS DE VENTE

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « les Conditions ») s'appliquent à toutes les offres, commandes, confirmations, livraisons et ventes effectuées par Accesorios Elásticos Lesol, S.L (ci-après « LESOL »), sauf accord écrit contraire. L'acheteur déclare connaître et accepter ces Conditions, qui prévaudront sur toutes autres conditions qui n'auraient pas été expressément acceptées par écrit par LESOL.

2. OFFRES ET COMMANDES

Les offres émises par LESOL ne sont pas contraignantes tant que la commande n'a pas été confirmée par écrit. La commande ne sera considérée comme acceptée que lorsque LESOL aura émis une confirmation écrite de commande.

Aucune commande d'un montant inférieur à 50 euros de matériel ne sera acceptée.

3. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix sont exprimés en euros (EUR), sauf accord contraire, et s'entendent nets, hors taxes, droits de douane, transport ou emballage. Le paiement devra être effectué selon les délais et conditions indiqués sur la facture ou la confirmation de commande.

Tout retard de paiement entraînera la suspension des livraisons et l'application des intérêts de retard prévus par la loi.

4. LIVRAISONS ET TRANSPORT

Les dates de livraison sont indicatives. LESOL ne pourra être tenu responsable des retards dus à des causes échappant à son contrôle raisonnable, telles que force majeure, problèmes logistiques, pénurie de matériaux ou retards des fournisseurs. LESOL prendra en charge les frais de transport (moyen de transport choisi par LESOL) lorsqu'un accord aura été conclu avec le client. Si l'acheteur choisit un autre transporteur, l'envoi sera effectué aux frais du destinataire, sauf accord écrit spécifique.

LESOL gèrera son propre transport, incluant la coordination pour la collecte des marchandises et les réclamations auprès du transporteur. Toutefois, LESOL ne pourra être tenu responsable des retards, incidents ou dommages survenus pendant le transport, une fois la marchandise remise au transporteur.

5. TRANSFERT DES RISQUES ET PROPRIÉTÉ

Le risque sur les produits est transféré à l'acheteur au 1^{er} jour de la livraison au transporteur désigné par l'acheteur ou, à défaut, au point de départ convenu avec LESOL. Si le transport est géré par LESOL, la responsabilité restera jusqu'à la livraison des marchandises au lieu convenu avec l'acheteur, conformément aux conditions de livraison convenues. Toute non-conformité à la livraison doit être signalée à LESOL dans un délai 1^{er} jour de 5 jours. La propriété des produits restera à LESOL jusqu'au paiement 1^{er} jour de 1^{er} jour, sans préjudice du transfert des risques selon le paragraphe précédent.

6. ANNULATION DE COMMANDES

Une fois la commande confirmée par écrit par LESOL, elle ne pourra être annulée, en tout ou partie, par l'acheteur sans le consentement préalable et écrit de LESOL.

Si LESOL accepte l'annulation, elle pourra refacturer à l'acheteur les coûts encourus jusqu'à ce moment (coûts des matériaux, production, gestion, transport, emballage ou autres).

Pour les produits fabriqués selon les spécifications de l'acheteur ou sur commande spéciale, LESOL se réserve le droit d'exiger le paiement intégral de la commande. LESOL pourra annuler totalement ou partiellement une commande en cas de manquement substantiel de l'acheteur (non-paiement, insolvabilité, etc.), sans que cela ne donne droit à indemnisation.

7. QUALITÉ ET CONFORMITÉ

LESOL garantit que les produits fournis sont conformes aux spécifications techniques convenues, à la réglementation européenne applicable et aux standards de qualité du secteur.

8. GARANTIE ET RÉCLAMATIONS

La période de garantie LESOL pour ses pièces est de 3 ans, sous réserve d'une utilisation correcte. Cette période peut être étendue si un accord écrit spécifique est conclu avec le client. Pour bénéficier de cette extension, le client devra informer LESOL des conditions spécifiques d'utilisation et des facteurs environnementaux susceptibles d'influencer le fonctionnement des pièces. La garantie se limite à la réparation ou au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses par LESOL, à sa discrétion.

Sont expressément exclus :

- Les coûts de démontage, réinstallation, transport ou main-d'œuvre.
- Les dommages indirects, consécutifs ou perte de profits.
- Les défauts résultant d'une utilisation inappropriée, d'une installation incorrecte, d'une manipulation ou modification par l'acheteur ou des tiers.

Sur demande de l'acheteur, LESOL pourra réaliser des études antivibratoires et fournir des recommandations techniques sur le choix des produits. Ces études sont indicatives et basées sur les informations fournies par l'acheteur.

LESOL pourra également fournir des indications sur l'utilisation ou l'installation des produits, mais n'assumera aucune responsabilité pour des dommages ou défauts résultant d'une installation incorrecte, d'une manipulation inappropriée ou du non-respect de ses instructions par l'acheteur ou des tiers.

9. LIMITATION TERRITORIALE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de LESOL pour défauts ou manquements est limitée exclusivement au pays de livraison initiale. LESOL n'assume aucune responsabilité pour des dommages ou coûts liés à l'utilisation, installation ou remplacement des produits en dehors de ce territoire, ni pour des réclamations de tiers dans des pays différents du pays de livraison initial.

10. RÉEXPORTATION ET UTILISATIONS NON AUTORISÉES

Toute revente, réexportation ou utilisation des produits en dehors du pays de destination convenu relève de la seule responsabilité de l'acheteur. L'acheteur s'engage à informer explicitement ses clients ou utilisateurs finaux des limites de garantie définies dans les présentes Conditions, dégageant ainsi LESOL de toute réclamation découlant de leur non-respect.

11. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ GLOBALE

En aucun cas la responsabilité totale de LESOL ne dépassera le montant effectivement payé par l'acheteur pour les produits ayant donné lieu à la réclamation.

12. ASSURANCES

LESOL dispose d'une assurance responsabilité civile produit conformément aux pratiques du secteur. Cette assurance n'élargit pas les limites de responsabilité établies dans les présentes Conditions.

13. PAIEMENT – MODALITÉ

Sauf accord contraire, le paiement des factures s'effectuera au plus tard 60 jours date de facture. LESOL se réserve le droit d'exiger un paiement anticipé. Jusqu'au paiement intégral, les marchandises resteront la propriété de LESOL, sans préjudice du transfert du risque à l'acheteur au moment de la livraison.

14. PAIEMENT – RETARD

En cas de retard de paiement, les sommes dues porteront automatiquement intérêt de retard, sans mise en demeure préalable, calculé à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, majoré des frais administratifs liés au retard. Le défaut de paiement de toute échéance ou le refus d'acceptation d'un effet entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, sans préjudice du droit de LESOL de suspendre les livraisons, résilier les contrats et réclamer les dommages et intérêts.

15. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Les deux parties s'engagent à maintenir la confidentialité de toutes informations techniques, commerciales ou contractuelles échangées. Les données personnelles seront traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et autres lois applicables, uniquement pour la gestion de la relation contractuelle.

16. CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE

LESOL et l'acheteur déclarent agir conformément aux lois et normes éthiques applicables, en s'engageant à ne pas recourir à la corruption, concurrence déloyale ou violation des droits du travail ou de l'environnement.

17. FORCE MAJEURE

LESOL ne pourra être tenu responsable des manquements résultant de causes échappant à son contrôle raisonnable, telles que catastrophes naturelles, conflits du travail, actes gouvernementaux, interruptions de fourniture ou tout autre cas de force majeure.

18. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes Conditions sont régies par le droit espagnol.

Tout litige relatif à leur interprétation ou exécution sera soumis aux tribunaux de Donostia-Saint-Sébastien (Espagne), avec renonciation expresse à toute autre juridiction.

19. LANGUE

En cas de divergence entre versions traduites, le texte espagnol prévaudra.

A0503-2025 (REV.10)